

AFFIRMATION D'UNE POLITIQUE DES ACHATS RESPONSABLE PERMETTANT L'INSERTION DES PERSONNES ELOIGNEES DE L'EMPLOI ET LA MOBILISATION DES ACTEURS ECONOMIQUES AU SERVICE DE L'EFFICACITE DE LA DEPENSE PUBLIQUE

13-823

COMMANDE PUBLIQUE -

Mesdames, Messieurs,

La ville de Toulouse effectue désormais des achats de fournitures, travaux et services pour un montant d'environ 240 millions d'euros annuels.

Dès décembre 2008, le Conseil municipal avait affirmé sa volonté politique d'utiliser la commande publique comme un outil au service de sa politique d'insertion. Nous avons alors défini en collaboration avec la communauté urbaine un plan d'action en faveur de l'insertion des personnes éloignées de l'emploi.

Cinq ans après, la démarche en matière d'insertion est entrée en phase de généralisation avec un portage réalisé désormais par Toulouse Métropole Emploi. Ainsi, 170.000 heures d'insertion ont été réalisées en 2012 et ont bénéficié à près de 400 personnes.

Forte de ce succès, la ville de Toulouse se propose, aujourd'hui, d'affirmer une politique d'achat globale s'inscrivant dans la continuité d'actions d'ores et déjà engagées. En effet, l'adoption d'orientations stratégiques en matière d'achat permet de mettre en œuvre les priorités politiques au moyen de cet outil puissant.

Je vous propose donc d'affirmer une politique des achats responsables permettant l'insertion des personnes éloignées de l'emploi et la mobilisation des acteurs économiques au service de l'efficacité de la dépense publique.

- Dans l'ardente obligation de concrétiser notre démarche de développement durable, la politique d'achats responsables sera accrue en diversifiant les outils en vue de **l'insertion des personnes en difficulté** (marchés d'insertion, marchés réservés, critères d'insertion ...) et poursuivra son objectif **de réduction d'impact environnemental** de ces achats (approche en coût global, critères spécifiques liés à l'achat durable, spécifications techniques sur des produits éco conçus, circuits courts ...),
- Dans les difficultés économiques auxquelles sont confrontées les entreprises et compte tenu de l'exigence des collectivités de répondre au plus près des besoins, le développement de la connaissance du tissu économique et des relations de partenariat avec les fournisseurs permettra de **mobiliser les acteurs économiques** (développer l'attractivité auprès des PME, innovation, veille économique ...)
- Dans le contexte des finances publiques de plus en plus contraint auquel sont confrontées les collectivités locales, la performance économique de l'achat permet de préserver la **qualité du service rendu** tout en **diminuant le coût total des achats** (analyse du juste besoin, transversalité, standardisation, coût complet, évaluation des fournisseurs...)

Pour contribuer à l'efficacité du dispositif, une mission de pilotage et de coordination des achats est d'ores et déjà mise en place et travaille en partenariat avec la direction de la commande publique et les utilisateurs de la collectivité.

Cette structure légère animera un réseau d'acheteurs pilotes, responsables de familles d'achats, déconcentrés dans les différents services de la ville, qui seront désignés sur la base de leurs compétences techniques, et qui seront spécialement formés aux techniques d'achat pour mettre en œuvre la politique définie par la collectivité.

En s'appuyant sur une cartographie exhaustive des achats, adaptée aux domaines d'activité de la collectivité, les objectifs de la mission porteront sur l'ensemble du périmètre des achats en veillant à définir les familles à enjeu prioritaire pour y développer des stratégies spécifiques animées par les acheteurs pilotes.

Au-delà de la définition de stratégies spécifiques, cette orientation permettra d'insuffler une culture de l'achat ancrée dans l'expression des besoins et la qualité de service, de nature à générer des gains quantitatifs et qualitatifs sur les achats de la ville et à développer l'attractivité de ses marchés en exploitant toutes les pistes de simplification administrative.

Cette nouvelle organisation ainsi que la définition des familles à enjeu prioritaire seront mises en place avant la fin de l'année 2014 pour permettre sa montée en puissance en 2015 dans le cadre d'un processus achats formalisé et transverse.

La politique d'achat proposée s'articule donc autour de 3 axes stratégiques sur lesquels la collectivité s'engage.

1^{er} AXE : ACHATS RESPONSABLES

La richesse des actions déjà entreprises sur cette axe doit permettre un développement de la politique d'achats responsables de la collectivité en :

- Pérennisant la démarche d'achat solidaire et contribuant à l'emploi des publics fragiles grâce à l'insertion par l'activité économique et le recours au secteur adapté et protégé (entreprise adaptée et établissement et service d'aide par le travail en veillant à équilibrer les deux approches)
- Poursuivant l'intégration du développement durable dans ses pratiques achats notamment les marchés de travaux (clauses environnementales, critères de sélection...)
- Développant les indicateurs nécessaires à la mesure et au suivi de la performance sur cet axe
- Poursuivant la réduction de l'impact environnemental de ses achats (économies d'énergies, réduction des émissions de CO2, réduction des emballages, réduction et valorisation des déchets)
- Privilégiant les produits, les services et les projets éco-conçus et les circuits courts
- Soutenant le tissu de PME et en facilitant leur accès à la commande publique
- Captant l'innovation et en aidant les entreprises à développer des solutions alternatives
- Valorisant les démarches des entreprises quant à leur responsabilité sociétale

2^{ème} AXE : CONNAISSANCE DU TISSU ECONOMIQUE ET RELATION FOURNISSEURS

Les moyens et méthodes d'achat de la collectivité doivent permettre d'intensifier et faciliter le dialogue avec ses fournisseurs existants et potentiels, la connaissance du tissu économique propre à chacune des familles d'achats gérée par la collectivité étant un élément indispensable dans la démarche de performance globale des achats.

La collectivité optimise sa relation avec les fournisseurs en :

- Classifiant l'ensemble de ses achats dans une nomenclature dédiée permettant l'identification de familles homogènes et la désignation d'acheteurs-pilotes en vue de faciliter l'identification d'interlocuteurs pour les fournisseurs potentiels
- Développant une base de données fournisseurs commune à l'ensemble des acheteurs

- Développant une politique attentive aux risques de dépendance, ouverte aux groupements d'entreprise et animé par la volonté de donner une bonne visibilité sur ses activités et son fonctionnement
- Veillant à établir des démarches de partenariat pour que les fournisseurs puissent contribuer à l'amélioration des achats
- Veillant à ce que les agents et les fournisseurs observent un comportement qui respecte de la façon la plus stricte les règles de l'éthique
 - Développant les rencontres avec les fournisseurs et leurs organisations professionnelles
 - Développant les outils d'évaluation de la performance des fournisseurs, de nature à générer des plans de progrès et une meilleure satisfaction dans l'exécution.

3ème AXE : PERFORMANCE ECONOMIQUE DE L'ACHAT

Plusieurs leviers contribueront aux progrès de la collectivité dans la performance économique de ses achats concrétisée par des réductions de coût, une meilleure qualité pour les utilisateurs et une maîtrise de la consommation.

❖ **Des leviers d'organisation dans le traitement et l'expression des besoins en :**

- Développant les analyses permettant de garantir la satisfaction du juste besoin dans l'expression de ses exigences contractuelles (évaluation de l'exécution des marchés, analyse fonctionnelle, revue de cahier des charges, élimination de la sur qualité...)
- Privilégiant les approches fonctionnelles dans les cahiers des charges et favoriser les propositions de variantes des fournisseurs susceptibles d'améliorer coûts et qualité et faisant appel à leur capacité d'innovation
- Veillant à l'adéquation des besoins avec l'offre du marché économique

❖ **Des leviers d'optimisation des offres des fournisseurs ou des candidats en :**

- Définissant des critères pertinents de sélection des candidats et de choix des offres, facilement objectivables pour agir vis-à-vis des fournisseurs dans la transparence, l'éthique et l'égalité de traitement
- Recourant au coût global pour l'évaluation des offres sans se limiter au prix d'acquisition immédiat, chaque fois que cette approche sera jugée pertinente sur des infrastructures, matériels et équipements au cycle de vie long.
- Choisisant les modalités d'allotissement les plus appropriées pour organiser et structurer la commande en fonction du besoin et du tissu économique
 - Assurant l'efficacité de la publicité et de la mise en concurrence
 - Développant plus encore les groupements de commandes si l'intérêt économique le justifie
 - Concentrant le panel fournisseurs sur certaines familles d'achat ciblées
 - Développant les capacités de négociation des acheteurs de la collectivité par une systématisation sur les procédures autorisées et une professionnalisation de la démarche

❖ **Des leviers pour optimiser l'efficacité et l'efficience du processus achat en :**

- Assurant la planification et la programmation des besoins d'achat
- Détaillant un processus de l'expression du besoin à l'évaluation de l'acte d'achat de nature à déterminer les responsabilités des acteurs, les outils à mettre en œuvre et optimisant les pistes de simplification administrative
 - Développant des stratégies d'achats différenciées par famille
 - Promouvant les solutions facilitant l'acquisition, simplifiant la gestion des contrats et abaissant leurs coûts de gestion (dématérialisation, carte achat, catalogues électroniques...)
 - Mettant en œuvre un pilotage de la performance des achats avec les outils et indicateurs nécessaires au suivi de cette performance sans se limiter à la réduction des coûts.

Vu l'avis favorable de la Commission des finances du 2 décembre 2013,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Article unique : Le Conseil Municipal adopte la politique des achats de la ville de Toulouse telle que détaillée ci-dessus, dans la continuité des actions entreprises depuis 2008 dans ce domaine.

Délibération du Conseil Municipal
publiée par affichage en Mairie le 17/12/2013
reçue à la Préfecture le 17/12/2013
publiée au RAA le DEC 2013

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES
POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE,
Pour le Maire,**

Le Conseiller Délégué

Etienne MORIN